



Compte rendu de l'entrevue Ministère/Intersyndicale des bibliothèques Vendredi 11 mars 2011

150 collègues avaient répondu à l'appel de l'intersyndicale des bibliothèques et s'étaient rassemblés, dès 9h, devant le ministère. Ce rassemblement n'est pas passé inaperçu : la police était là, bien sûr, et nous avons appris, depuis, que c'était la première manifestation devant ce bâtiment ! L'intersyndicale a été reçue à 9h30 ; les manifestants sont restés devant le ministère toute la matinée, jusqu'au retour de la délégation intersyndicale, plus de 2h plus tard, et nous sommes ensuite partis tous ensemble à la BnF pour un compte rendu "à chaud" de cette entrevue, dans le hall de la BnF.

L'intersyndicale des bibliothèques a été reçue par M. Bernet, adjoint à la Directrice générale des ressources humaines, M. Sabine, sous-directeur du Service de la gestion des carrières des personnels BIATOSS, et Mme Belascain, chef du Bureau des personnels des bibliothèques.

L'intersyndicale a rappelé ses revendications, défendues dans l'unité dès que les syndicats ont eu connaissance de ce projet de décret, à la mi-janvier (intégration des BAS dans le corps des Bibliothécaires, avec un statut A type pour ce corps, et de réels débouchés en B pour les magasiniers) et a insisté sur le rejet massif de ce projet de décret par tous les personnels. Elle a signalé également le soutien déjà apporté par l'ADBU et par diverses associations professionnelles (Comité français UNIMARC, FULBI, ...).

Réponse de l'administration : ce décret s'inscrit dans le cadre de la réforme interministérielle de la catégorie B (cf. le "décret coquille" de 2009 sur le statut B type), on ne peut donc pas modifier ce décret pour un secteur ou une filière : on ne peut intégrer les BAS en catégorie A.

Le seul point négociable serait le nom de ce nouveau corps, M. Bernet reconnaissant que le nom de "technicien" n'était pas l'idéal.

En ce qui concerne la catégorie C : l'administration estime que la mise en place de ce décret va offrir aux magasiniers plus de possibilités de débouchés en catégorie B (par concours, par liste d'aptitude ou examen professionnel). M. Bernet a ainsi annoncé qu'il pourrait y avoir cette année 40 possibilités pour la liste d'aptitude en catégorie B. Pour les syndicats, 40 promotions par liste d'aptitude c'est certes un peu plus que les années précédentes (15 promotions en 2010, et souvent

seulement 3 ou 4 auparavant !), mais cela ne répond pas du tout à la revendication intersyndicale d'un réel débouché pour les magasiniers (qui sont actuellement 2500, dont plus de 1500 promouvables en catégorie B).

A la revendication de transformations d'emplois massives de C en B et de B en A, l'administration répond en renvoyant vers les universités : pour les syndicats, cette réponse n'est pas acceptable car cela va se traduire par des régimes différents selon les universités et donc des injustices entre établissements.

Après plus d'une heure de discussion au cours de laquelle les représentants de l'administration ont campé sur leur position, répétant que les choix avaient été faits au niveau national et qu'on ne pouvait donc rien changer, M. Bernet a finalement annoncé qu'il allait transmettre les réponses de l'intersyndicale à la ministre et demander que l'intersyndicale soit reçue très rapidement par la ministre, au plus tard avant les vacances de Pâques.

M. Bernet nous a assuré que le décret ne serait pas publié au JO avant une nouvelle rencontre avec l'intersyndicale, mais pour la suite il laisse à la ministre le soin d'arbitrer : celle-ci peut décider de publier le décret en l'état, avec simplement le changement du nom de "technicien", ou accepter de reporter la publication du décret (la date limite étant fin 2011) et d'ouvrir enfin les négociations.

L'administration s'est également engagée à mettre en place très rapidement une enquête fonctionnelle sur les fonctions que remplissent actuellement les BAS et de contacter pour cela l'Inspection générale des bibliothèques : les résultats de cette enquête permettant de justifier les demandes de transformations d'emplois dans les établissements.

A partir de là, un plan pluriannuel d'examens professionnels pourrait être mis en place pour permettre le passage de BAS en catégorie A et de magasiniers en catégorie B.

En conclusion, on peut dire que, si nous n'avons pas obtenu le rejet de ce projet de décret, l'administration n'a pas refermé totalement la porte. Il faut donc continuer à faire monter la pression : continuer les démarches en direction des chefs d'établissements et des présidents d'université, contacter toutes les autres associations professionnelles, etc.

Nous vous tiendrons bien sûr au courant dès que nous connaîtrons la date de la prochaine entrevue au ministère.

En attendant, merci à tous les collègues qui sont venus vendredi et sont restés devant le ministère pendant plus de deux heures !

Pour le SNASUB-FSU
Béatrice Bonneau et Anne-Marie Pavillard